Image not found or type unknown

Employeur rentre dans la vie privé des salariées

Par **sosodef**, le **16/07/2011** à **16:15**

Bonjour,

Voila sa fait depuis septembre 2010 que je suis en CDI 33H, dans la téléphonie, dans la plateforme nous somme 16 salariés, la cellule téléopérateur à ouvert en aout 2010 ,mais le groupe à 10ans , mais malheureusement beaucoup de problèmes sont intervenus.

Dans l'équipes 2 collaborateurs sont rentrés en même temps que moi dans ce job puis ya 2 mois ils ont été designer Chef de groupe pour 2 partie de la plateforme, c'est-à-dire qu'ils ont signé un avenant pour faire les saisies de nos rendez-vous pris, être comme des superviseurs mais en prenant quand même des appels, pour 200e de plus ,ils ont toujours leurs places habituelles , c'est un homme et une femme, ont va dire que l'homme c'est X et la femme c'est Y.

Donc ya 2 semaines Y qui au début été une bonne amie, pour tout le monde plus qu'une collègue, mais elle nous a trahis, elle avait nos profils sur facebook et c'est permis de donner c'est code personnel au responsable du centre appel, pour connaitre notre vie privée et voir si ont été connecte pendant nos heures de travail.
l'équipe était sur le choc c'est X qui nous la dit, il était avec eux dans le bureau. Ce n'est pas normal, il faut que X dénonce mais il le fera jamais, il tient à sa place.QUE FAIRE?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **16/07/2011** à **16:51**

Bonjour,
Vous risquez de manquer de preuve(s) mais de son côté, l'employeur ne pourrait vraisemblablement pas s'en servir, déjà en absence d'une charte informatique, si c'est le cas, et ensuite parce que ces éléments seraient recueillis d'une manière déloyale...
En revanche, il ne faudrait pas dénigrer votre entreprise sur les réseaux sociaux...

Par **sosodef**, le **16/07/2011** à **17:26**

MERCI.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés